

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 7 août 2013, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act*;
- projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act*;
- projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice/The Department of Justice Amendment Act*;
- projet de loi 21 — *Loi modifiant le Code de la route (mise en fourrière des véhicules — programme de verrouillage du système de démarrage)/The Highway Traffic Amendment Act (Impoundment of Vehicles — Ignition-Interlock Program)*;
- projet de loi 23 — *Loi modifiant le Code de la route (sanctions accrues en matière de courses sur route)/The Highway Traffic Amendment Act (Increased Sanctions for Street Racing)*;
- projet de loi 25 — *Loi sur la modernisation du mode de diffusion des publications officielles/The Statutory Publications Modernization Act*;
- projet de loi 36 — *Loi sur le tuteur et curateur public/The Public Guardian and Trustee Act*;
- projet de loi 38 — *Loi sur les infractions provinciales et Loi sur l'application des règlements municipaux/The Provincial Offences Act and Municipal By-law Enforcement Act*.

Composition du Comité :

- M. ALLUM;
- M. ALTEMEYER;
- M. le *ministre* BJORNSON;
- M. CALDWELL;
- M^{me} CROTHERS;
- M. DEWAR;
- M. EICHLER;
- M. HELWER;
- M. MAGUIRE;
- M. le *ministre* SWAN;
- M. WISHART.

Le Comité a élu :

- M. ALLUM à la présidence;
- M^{me} CROTHERS à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. BRIESE remplace M. MAGUIRE.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 36 — *Loi sur le tuteur et curateur public/The Public Guardian and Trustee Act* :

Kerry Anderson	Particulier
Margaret Anderson	Particulier
Bertha Travers	Particulier
Jeff Sinclair	Particulier
Daryl Wallman	Particulier
Errol Pinnock	Particulier

Le Comité a entendu les trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 38 — *Loi sur les infractions provinciales et Loi sur l'application des règlements municipaux/The Provincial Offences Act and Municipal By-law Enforcement Act* :

Doug Dobrowolski	Association des municipalités du Manitoba
Steve Strang	Municipalité rurale de St. Clements
Harold Dick	Ville de Winnipeg

Exposé écrit :

*Il est proposé que le passage introductif de l'article 178.1 de la **Loi sur la Charte de la ville de Winnipeg** figurant au paragraphe 27(3) de l'annexe B du projet de loi soit modifié par substitution, au passage qui suit « ci-dessous », de « ne peuvent être sanctionnées sous le régime de la Loi sur les poursuites sommaires ».*

*Il est proposé que le passage introductif du paragraphe 236(3) de la **Loi sur les municipalités** figurant au paragraphe 28(3) de l'annexe B de projet de loi soit modifié par substitution, au passage qui suit « ci-dessous », de « ne peuvent être sanctionnées sous le régime de la Loi sur les poursuites sommaires ».*

Le président,

Rapport présenté par :

M. ALLUM

Le 7 août 2013